NOS CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Nos conditions particulières de vente s'appliquent à toute commande de voyage effectuée par un non professionnel du voyage auprès de l'agence de voyages ***Mon Plus Beau Voyage***. C'est-à-dire toute demande de réservation soumise par le Client dont la disponibilité est confirmée par l'agence de voyages.

1/ Inscription

Après une étude personnalisée de votre projet de voyage lors de notre rendez-vous, nous vous communiquerons nos propositions tarifaires. Ces devis ont une durée limitée au-delà de laquelle, les différentes composantes, prix et programme ne pourront être maintenus qu'en fonction de leur disponibilité.

1.1 Le Bulletin d'Inscription ou Contrat de Vente

L'envoi du bulletin d'inscription dûment rempli par vos soins, devra être assorti du règlement d'un acompte 30 % du montant total du devis pour tout voyage dont la date de départ est à plus de 35 jours, ou de la totalité pour toute date de départ inférieure à ce délai, et validera votre inscription.

Selon le type de prestations vendues, des conditions spécifiques sont susceptibles de s'appliquer.

Avant de signer le bulletin d'inscription, c'est-à-dire le contrat de vente, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de ventes dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations, ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande.

Dès lors, la prise de commande entraîne l'entière adhésion du client aux conditions de ventes. Elles font parties intégrante du contrat de vente.

Le client reconnaît avoir la capacité de contracter et de signer les conditions de vente présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

1.2 Réservation ferme de votre dossier

L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** vous confirmera alors la disponibilité des prestations demandées ou similaires dans les plus brefs délais.

L'acompte versé ne saurait être remboursé qu'au motif d'impossibilité de fournir la prestation demandée ou similaire, à l'exclusion de tout autre motif, les demandes de réservation ferme ne sont effectivement faites qu'à réception de l'engagement financier du client.

Toute inscription est ferme et définitive.

2/ Modalités tarifaires, de paiement et de facturation

Tous les prix sont affichés en Euros. Ils doivent être vérifiés au moment de la demande de réservation. Conformément au régime de TVA sur la marge des agents de voyages, nos factures ne mentionnent pas la TVA collectée sur les prestations vendues.

2.1 Tarification

Seules les prestations mentionnées explicitement dans le descriptif du voyage font partie du forfait.

Sont non compris dans le forfait (sauf stipulation contraire dans le descriptif du voyage) :

- Les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses etc.)
- Les frais de vaccination, visa, les excursions facultatives et d'une manière générale toute prestation non expressément incluse dans le descriptif du voyage,
- Les excédents de bagages, les boissons au cours des repas (y compris les bouteilles d'eau lorsque le prestataire ne dispose pas d'eau courante potable),
- Les hausses carburant, ainsi que d'éventuelles taxes gouvernementales. Le montant de ces taxes est susceptible de modification à la hausse comme à la baisse et ce sans préavis par les autorités concernées.

2.2 Règles particulières relatives à la modification des tarifs

Certains tarifs faisant l'objet de règles particulières, tels que les suppléments chambres individuelles et les réductions enfants, sont fournis à titre indicatif. Si une modification devait affecter le montant de ces tarifs, le client en sera informé avant confirmation de sa commande.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, nous pourrons modifier nos prix pour tenir compte des variations entre le jour de l'inscription et ce jusqu'à 30 jours du départ.

En application du décret R 211-8 du Code du Tourisme, les variations du coût de transport seront répercutées au prorata de leur part dans le calcul du montant du prix du voyage réservé. Des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports. Du taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré (art L 211-12 du Code du Tourisme).

2.3 Taxes

Par ailleurs, en plus des taxes d'aéroport et/ou locales directement perçues lors de la commande, des taxes locales supplémentaires peuvent être imposées par les autorités locales de certains pays et sont à régler sur place en monnaie locale ou en dollars US.

2.4 Conditions de paiement et frais de dossier

a. Règles générales

Un acompte de 30 % du prix du voyage est perçu par l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** à la réservation. Cependant dans certains cas (par exemple en fonction du type de billet d'avion et de son moment d'émission) le montant de l'acompte pourra être supérieur. Afin de valider votre inscription, pour tout départ inférieur à ce délai, la totalité du règlement est due dès l'inscription, soit :

- Pour un voyage à plus de 40 jours du départ : au moins 30% d'acompte du montant à la réservation ;
- Pour un voyage à moins de 40 jours du départ : le solde du voyage. Paiement de la totalité du prix du voyage à la réservation (les chèques ne sont pas acceptés)

b. Exceptions liées à certaines prestations et destinations

Sur certaines destinations (Afrique Australe par exemple) et /ou produits d'exception (croisière ou train de luxe), les hôtels et/ou prestataires locaux peuvent nous facturer 100% de frais d'annulation dès la réservation ferme.

Nous serons dans l'obligation d'exiger le versement immédiat de 100% du montant du voyage quelle que soit la date de départ.

c. Moyens de Paiement : En euros

- Virement (aux frais du client)
- Carte Bancaire française
- Chèque français (exclusivement à plus de 35 jours de la date de départ),

Ne sont pas considérés comme libératoires de la dette : la remise des coordonnées d'une carte bancaire tant que l'accord du centre d'autorisation des paiements n'est pas obtenu, le dépôt d'un chèque tant que celui-ci n'est pas débité (sauf chèque de banque), une demande de virement avant confirmation de réception des fonds par notre banque.

Les acomptes et les soldes doivent pouvoir être encaissés dans les 24 heures ouvrées suivant leur date d'exigibilité.

Lorsque les coordonnées d'une carte bancaire ont été fournies en garantie d'un moyen de paiement par le Client, elles permettront d'effectuer le règlement de la somme due si ledit moyen de paiement ne permet pas un encaissement dans les délais définis. Dans tous les cas, si l'encaissement n'a pas pu être réalisé à l'issue du délai défini, l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** considèrera qu'il s'agit d'une annulation du fait du Client.

L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** sera de fait en droit de résilier le contrat aux conditions d'annulations présentes dans les conditions de ventes

d. Facturation :

Le client recevra une première facture à réception de l'acompte, ainsi que la facture soldée dès règlement total du dossier effectué par le Client. Ces conditions de vente s'appliquent à toute commande de voyage effectuée par un non professionnel du voyage auprès de l'agence de voyages ***Mon Plus Beau Voyage***. C'est-à-dire toute demande de réservation soumise par le client dont la disponibilité est confirmée par l'agence de voyages.

3/ Conditions de modification et d'annulation du fait du client après validation du bulletin d'inscription

3.1 Modifications du fait du client avant le départ

Frais de modifications

- Plus de 40 jours avant le départ : 30 € par adulte / 15 € par enfant-12ans,
- Entre 30 et 21 jours du départ : 50 € par adulte / 25 € par enfant-12ans,
- Entre 20 et 8 jours du départ : 100 € par adulte / 50 € par enfant-12ans,
- A 7 jours ou moins du départ : 150 € par adulte/ 50 € par enfant-12ans.

NB : pourront être considérées comme des annulations certaines demandes de modifications écrites suivantes :

- Une modification de ville de départ/destination,
- Une modification d'hôtel,
- Une modification des dates de départ et d'arrivée,
- L'annulation de prestations.

Exception

Toute demande de modification de nom des participants suite à une erreur d'orthographe ou modification de civilité entraineront uniquement les frais éventuels demandés par le prestataire. Attention, dans le cas de vols réguliers, ces frais pourront s'élever à hauteur du montant du rachat du billet A/R.

3.2 Conditions d'annulation du fait du client avant le départ

Des frais d'annulation sont dus dès lors que la réservation est définitive. Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à la société ***Mon Plus Beau Voyage*** (LRAR ou courriel). La date du cachet de la Poste ou la date de réception du courriel sera la date retenue pour l'annulation.

Elle entraînera l'application au minimum des frais suivants (sous réserve de mentions particulières dans le descriptif du produit choisi) :

a. Pour les prestations terrestres dans le pays (voiture, guide, hôtel, chauffeur, restaurants, activités, visites etc.)

- Plus de 60 jours avant le départ : 15 % du prix hors assurances par personne (avec une retenue minimum de 200 € par personne)
- De 59 à 35 jours avant le départ : 25 % du prix hors assurances par personne (avec une retenue minimum de 300 € par personne)
- De 34 à 21 jours du départ : 45 % du prix hors assurances par personne
- De 20 à 15 jours du départ : 65 % du prix hors assurances par personne
- De 14 et 8 jours du départ : 75 % du prix hors assurances par personne
- A 7 jours ou moins du départ : 100 % du prix hors assurances par personne.

b. Pour les prestations aériennes. Les frais d'annulations sont indiqués dans le bulletin d'inscription et dépendent du type de billet. En cas de vol non modifiable, et non remboursable les frais d'annulation sont de 100% du prix du vol régulier hors assurances.

c. En cas d'annulation d'un voyage reporté, ou de substitution, (mention indiquée dans le bulletin d'inscription), les frais d'annulation sont de 100% du prix du séjour hors assurances.

d. Sur certaines destinations et /ou produits d'exception, les hôtels et/ou prestataires peuvent nous facturer 100% de frais d'annulation dès la réservation ferme. Nous nous réservons la possibilité de demander des frais de 100% du prix du voyage en cas d'annulation, en dérogation aux conditions d'annulation standard (ci-dessus).

e. Dans le cas de séjours identifiés comme «Opérations spéciales», toute demande d'annulation par le Client d'un séjour vendu dans ce cadre, quelle que soit la date à laquelle elle intervient, sera facturée à hauteur de 100% du prix du voyage hors assurances.

3.3 Précisions complémentaires

Tout voyage interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client ne donnera droit à aucun remboursement, en particulier toutes les places d'avion à l'aller comme au retour. Si le client a souscrit une assurance optionnelle couvrant notamment l'interruption de séjour, il devra se conformer aux modalités

d'annulation figurant dans les conditions générales et particulières de la police d'assurance. L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** s'engage vis-à-vis du client uniquement sur les prestations vendues.

Ne sauraient engager la responsabilité de l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** :

- Toute prestation souscrite par le client en dehors du séjour facturé par l'agence ***Mon Plus Beau Voyage***,
- Toute modification du séjour à l'initiative du client sur place.
- En cas d'annulation du voyage, les assurances, frais de visas ne sont jamais remboursables. L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** informe le client de l'existence de contrats d'assurances couvrant les conséquences de l'annulation dans les présentes conditions.
- En cas de non-présentation à l'aller sur un vol régulier, l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** ne pourra maintenir les autres prestations que si le client lui en fait demande expresse par écrit dans les 24 heures suivant le départ initialement prévu. Il reste néanmoins possible que la compagnie aérienne annule le billet Retour. Dans ce cas, le client aura la possibilité de racheter à ses frais des billets aller et retour, sous réserve de disponibilité.

  L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** fera alors tout son possible pour garantir les autres prestations. Les frais engendrés par l'achat d'un nouveau billet aérien restent à la charge du client. Aucun remboursement ne pourra être consenti suite à des prestations non consommées du fait de la non présentation du client lors du départ initialement prévu (nuits d'hôtels, repas.). Si une arrivée tardive devait engendrer pour l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** des frais supplémentaires (tels que par exemple l'organisation d'un nouveau transfert) ces frais resteront à la charge du client.
- Si l'annulation du séjour de l'une des personnes inscrites sur le bulletin d'inscription, a pour conséquence la réservation d'une chambre individuelle, au lieu d'une chambre double, le supplément devra être réglé avant le départ.

4/ Assurances

L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** recommande vivement à ses clients de souscrire une assurance couvrant les risques spécifiques aux voyages tels que : maladies, accidents, catastrophes naturelles, rapatriement sanitaires etc. Nous proposons une gamme adaptée à ces besoins et vous invitons à prendre connaissance des modalités, tarifs et exclusions de notre assureur partenaire, spécialisé en voyages, en consultant les descriptifs que nous vous communiquerons sur demande ;

En cas de sinistre, avant ou pendant le voyage, il vous appartient de nous contacter au préalable, puis d'ouvrir sans tarder (merci de vous référer au contrat d'assurances) un dossier auprès de l'assureur afin de déclencher la procédure adaptée.

5/ Informations à destination du voyageur

5.1 Formalités administratives et sanitaires

Vous devez vérifier avant votre inscription que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle, est bien en possession d'un passeport et/ou autre document (carte nationale d'identité, visa, livret de famille,

autorisation de sortie du territoire…) en cours de validité et conforme aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du séjour.
L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** délivre ces informations pour tous les ressortissants de nationalité française.

Il appartient aux ressortissants des autres pays de se renseigner avant leur voyage sur les formalités administratives et sanitaires requises auprès des autorités compétentes.

Les clients doivent vérifier que les documents, notamment administratifs et sanitaires, exigés en vue de l'accomplissement de leur voyage, sont en conformité avec les informations fournies par nos soins.
C'est pourquoi nous recommandons vivement à nos clients de vérifier toutes ces informations auprès des autorités concernées. L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** ne pourra d'aucune manière être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, avant ou pendant leur voyage.
Un client qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés ne pourrait prétendre à quelque remboursement que ce soit.

Frais d'obtention de visas (ressortissants français uniquement) : les passeports sont à remettre à l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** au minimum 40 jours avant la date du départ pour nous permettre d'effectuer les démarches. Les frais d'obtention par visa seront facturés par l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** (selon la destination), auxquels s'ajoutent, les frais d'acheminement à votre domicile et les frais consulaires (prix du visa). Toute demande de visa en urgence (dans les 15 jours avant le départ) sera facturée par l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** 50 € en plus des autres frais cités ci-dessus.

Formalités spécifiques requises pour l'entrée ou le transit par les USA. Depuis le 12 janvier 2009, tous les voyageurs français se rendant aux Etats-Unis ou devant y transiter pour un voyage de tourisme de moins de 90 jours doivent être en possession d'une autorisation électronique d'ESTA (Système électronique d'autorisation de voyage) avant d'embarquer pour les Etats-Unis. Les voyageurs doivent remplir en ligne, au plus tard 72h avant le départ, les formulaires ESTA sur www.cbp.gov/esta (site officiel en anglais) et/ou sur la page du site: http://french.france.usembassy.gov/esta.html (site en version française)
L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** recommande l'exécution de cette démarche. En effet, si vous n'étiez pas dans la capacité de produire cette autorisation au moment de votre embarquement, l'accès à bord vous sera refusé, et votre voyage compromis. Toute demande d'autorisation ou de renouvellement d'ESTA est payante en ligne par carte bancaire au moment de la demande depuis le 8 septembre 2010.
L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** recommande aux voyageurs de nationalité étrangère souhaitant voyager aux Etats-Unis ou transiter par les Etats-Unis de se renseigner sur les formalités nécessaires auprès des autorités compétentes.

5.2 Sécurité et risques sanitaires

L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** vous informe des conditions sanitaires et de sécurité de vos pays de destination. Nous vous invitons également à prendre connaissance des fiches pays correspondantes éditées par le ministère français des affaires étrangères et européennes (MAEE). Vous pourrez y accéder via le site

Internet www.diplomatie.gouv.fr , rubrique "Conseils aux Voyageurs". Attention : les informations pouvant évoluer jusqu'à la date de votre départ, il est conseillé de les consulter régulièrement.

Concernant les risques sanitaires : nous vous recommandons de prendre connaissance régulièrement des informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires du/des pays de votre voyage et à suivre les recommandations du site du Ministère de la santé

(http://www.sante.gouv.fr) ou de celui de l'Organisation Mondiale de la Santé OMS (http://www.who.int/fr)

6/ Transport

6.1 Aérien

a. Informations générales

En conformité avec les règlements européens, nous utilisons uniquement des services des compagnies aériennes autorisées. Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité qui peuvent causer des retards indépendants de la volonté de l'agence ***Mon Plus Beau Voyage***. Nous vous conseillons de prévoir des temps de connexions suffisants pour vos correspondances éventuelles, et d'éviter tout engagement le jour même et le lendemain de vos voyages.

b. Modifications horaires / responsabilité du transporteur

Pour l'exécution des voyages, l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** fait appel à différents transporteurs qui conservent à l'égard des voyageurs leurs propres responsabilités. La responsabilité du transporteur est limitée par les termes et conditions énoncées au contrat de transport figurant sur le billet du passager, et notamment par les dispositions résultant de la convention de Montréal du 28 mai 1999 et de la réglementation européenne. La responsabilité de l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** n'est pas engagée en cas de dommages et accidents pouvant survenir aux voyageurs, à leurs animaux ou encore leurs bagages enregistrés pendant la durée du vol ou pendant les opérations d'embarquement, de débarquement.

c. Femmes enceintes

Nous informons le client que des compagnies refusent parfois l'embarquement à une femme enceinte lorsqu'elles estiment qu'en raison du terme de la grossesse, un risque d'accouchement prématuré pendant le transport est possible.

d. Mineurs

Les enfants de moins de 2 ans ne disposent pas d'un siège sur l'avion. Les enfants de moins de 18 ans non accompagnés sont refusés.

e. Bagages

Les bagages sont généralement transportés gratuitement dans la limite de 20 kg par personne occupant un siège, ce qui exclut les enfants de moins de 2 ans. Cette franchise étant réduite sur certaines compagnies, le poids maximal de bagage peut différer, et il est recommandé de ne pas dépasser 15 kg. Les excédents sont taxés à la charge du passager.

Tout bagage enregistré égaré ou endommagé doit faire l'objet d'une déclaration de la part du passager auprès de la compagnie aérienne et éventuellement auprès de la compagnie d'assurance si une assurance complémentaire bagage a été souscrite.

6.2 Confirmation des retours

L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** informe ses clients qu'ils sont tenus de reconfirmer leur réservation auprès de la compagnie aérienne pour chaque vol, au plus tard 3 jours avant la date prévue, faute de quoi elle pourrait ne pas être maintenue.

7/ Prestations terrestres et hébergements

7.1 Conditions de l'offre

Il est de règle en hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 14 heures et de libérer celle-ci avant 12 heures quel que soit l'horaire du vol retour. En aucun cas l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** ne pourra déroger à cette règle. Toute chambre prise avant 14 heures ou rendue après 12 heures est considérée comme une nuit consommée. Les prix sont calculés sur un nombre de nuitées et non de journées. La première et la dernière journée sont consacrées au transport.

7.2 Classification des hébergements proposés

Le nombre d'étoiles attribuées à l'établissement hôtelier figurant dans le descriptif correspond à une classification établie en référence à des normes locales du pays d'accueil et qui peuvent donc différer des normes françaises et européennes. L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** s'efforce de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre hébergement. Les appréciations que nous portons sur nos descriptifs découlent notamment de notre connaissance des établissements et des appréciations qui nous sont adressées par nos clients.

7.3 Modification des hôtels, circuits, délogement hôtels

Dans les hypothèses suivantes - cas de force majeure, raisons de sécurité, fait d'un tiers – l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** ou son fournisseur, peuvent être dans l'obligation de changer les hôtels ou les prestations mentionnées, sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du voyage. Dans la mesure du possible, le client sera avisé au préalable et les fournisseurs de l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** lui offriront un service dans la même catégorie que celle proposée initialement. De même, dans certains pays, les circuits pourront être modifiés de sens mais toutes les visites et étapes prévues seront respectées. Les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou excursions, dont l'organisateur ne peut être tenu pour responsable.

7.4 Les types de chambres

Les chambres individuelles, prévues en nombre limité, peuvent fréquemment faire l'objet d'un supplément. Les chambres doubles sont prévues, soit avec deux lits soit, avec un lit double.

Les chambres triples et quadruples sont souvent des chambres doubles équipées de lits d'appoint, ce qui peut réduire l'espace et le confort.

7.5 Les activités proposées lors du séjour

Certaines activités proposées peuvent présenter des risques notamment pour les jeunes enfants. Il peut advenir que certaines activités indiquées dans le descriptif soient supprimées par notre prestataire local.

La responsabilité de l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** ne saurait être engagée si ces activités sont supprimées en cas de force majeure, du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation ou du fait du client.

7.6 Bébés

L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** invite les parents de bébés à emporter avec eux la nourriture adaptée à leur enfant qu'ils ne trouveront pas toujours sur place. Une participation à régler sur place peut être demandée, par

exemple pour chauffer les plats ou les biberons. Cette participation sera alors indiquée dans le la proposition tarifaire.

8/ Responsabilité

8.1 Définition de la force majeure

La force majeure est définie comme tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et irrésistible qui empêche l'agence d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat (émeutes, guerres, troubles politiques, situation sanitaire, pollutions, évènements naturels et/ou climatiques) ou incidents techniques extérieurs à l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** (grèves des personnels du secteur aérien, encombrement de l'espace aérien, retards des moyens de transports, perte ou vol de bagages ou d'autres effets).

8.2 Avant le départ

En cas d'annulations imposées par des circonstances de force majeure et/ou motivées par la protection de la sécurité de nos clients et/ou sur injonction d'une autorité administrative, les clients ne pourront prétendre à aucune indemnité. Nous pourrons notamment être amenés, dans le respect des dispositions prévues dans le Code du Tourisme, à proposer à nos clients la modification des dates, des horaires et des itinéraires prévus.

8.3 Après le départ

En cas de force majeure constatée, les obligations des parties sont suspendues. Le ou les retards subis ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxe, hôtel, changement de moyen de transport, parking,...) resteront à la charge du client.

9/ Réclamations

Nous vous recommandons pour tout problème lié à une inexécution ou une mauvaise exécution des prestations sur place lors du séjour de le signaler dans les plus brefs délais au réceptif local. Pour un traitement rapide de votre dossier, toute réclamation doit être adressée à l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le retour du voyage. Les présentes conditions particulières sont soumises au droit français.

10/ Informatique et Libertés

En application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients sont avertis que leur commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi s'exerce auprès de l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** en son siège.

11/ Droit applicable

Les présentes Conditions de Vente sont soumises au droit français et en particulier au Code du Tourisme. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux Français.

Nous rappelons que la compétence de principe est celle du tribunal du domicile de la partie du défendeur.

12/ Dispositions finales

Le fait que l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** ne se prévale pas, un moment ou à un autre, d'une des dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation par l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** à s'en prévaloir ultérieurement.

Le client reconnaît être informé qu'en application de l'article L.121- 20-4 du Code de la consommation, l'ensemble des prestations proposées par l'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** n'est pas soumis à l'application du droit de rétraction prévu aux articles L.121-20 et selon le Code de la Consommation en matière de vente.

13/ Révision des conditions de ventes

La version des conditions de vente applicables est celle en vigueur au jour de la réservation. L'agence ***Mon Plus Beau Voyage*** se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour ses conditions de vente à tout moment et sans préavis (à noter que les conditions de vente n'ont pas d'effet rétroactif).

Conditions particulières mises à jour le 01 septembre 2014.